

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 avril 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2611)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 812

présenté par
M. Laurent

ARTICLE 55

Supprimer les alinéas 18 et 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le Sénat a procédé à un relèvement judicieux du plafond de production électro-nucléaire. Il convient d'aller plus loin en supprimant l'existence même d'un plafond politique qui, à court-terme, conduit à fermer un ou plusieurs réacteurs pour l'exemple. L'engagement présidentiel ne porte que sur la diversification du mix énergétique et la diminution à 50 % de la part de l'électricité nucléaire. Ce plafond politique supplémentaire crée un risque de coupures sur le réseau.